

Modifications du règlement 2014

Valides dès le 1^{er} octobre 2014
(pour l'AVB de suite)

- **Art. 2 Terrain de jeu**

Art. 2.4.7

La ligne de semi-cercle de la zone de "no-charge" **fait partie** de la zone de "no-charge".

Art. 2 Terrain de jeu

Art. 2.4.7



CA / AVB, août 2014

3

• Art. 4 Equipements

Art. 4.3.2

Les équipes peuvent utiliser les numéros suivants:

- **0*** et **00**
- De **1** à **99**

0* : réservé au Top Scorer selon directives LNBA.

CA / AVB, août 2014

4

• Art. 18 Temps-mort

Art. 18.2.5

Chaque équipe peut disposer :

- De 2 temps-morts durant la première mi-temps (Q1 et Q2),
- De 3 temps-morts durant la deuxième mi-temps (Q3 et Q4) **avec un maximum de 2 temp-morts durant les 2 dernières minutes du quatrième quart,**
- De 1 temps-mort durant chaque prolongation.

• Art. 29 24 secondes

Art. 29.2.3

Après que le ballon a touché l'anneau du panier adverse, l'appareil des 24 secondes doit être :

- a) remis à **24 sec.** si l'adversaire (l'équipe qui défend) prend le contrôle du ballon.
- b) remis à **14 sec.** si l'équipe qui prend le contrôle du ballon est la même qui le contrôlait avant que le ballon ne touche l'anneau (rebond offensif....).

• **Art. 36 Faute technique**

Art. 36.4.2

Sanction:

1 lancer-franc doit être accordé à l'adversaire, suivi de:

- une remise en jeu dans le prolongement de la ligne médiane, face à la table de marque.
- un entre-deux dans le cercle central avant le début du premier quart.

• **Art. 36 Faute technique**

Art. 36.3.3

Un joueur doit être disqualifié pour le restant de la rencontre s'il est sanctionné de 2 fautes techniques.

NB: Le joueur doit quitter la salle et il n'est pas/plus nécessaire de faire un rapport sauf si l'arbitre juge son comportement inadéquat.

021	MARTINEZ, M.	33	X	T ₁	P	P ₁	T ₂	GD
022	SANCHES, N.	42	X	P ₁	P ₂	U ₁	P	U ₂ GD